

Les subventions sont devenues marginales Le CÉAS revendique son autonomie budgétaire

Créé en 1978, le CÉAS dispose de ses bilans et comptes de résultats depuis sa création. Quelques indicateurs très simples, comme le montant du budget, la part des subventions ou des coûts salariaux, les résultats de chaque exercice (excédent ou déficit), permettent de retracer une facette de l'histoire du CÉAS.

Le budget total

On constate tout d'abord que le CÉAS s'est développé extrêmement rapidement. Le budget avoisine les 15 400 euros en 1979 (premier exercice sur une année complète), mais approche les 42 000 euros l'année suivante, pour dépasser les 63 000 euros en 1981 et les 92 000 euros en 1982.

Le budget dépasse pour la première fois les 150 000 euros en 1988. Il atteint les 200 000 euros en 1991 et les 300 000 euros en 1995. Entre 1992 et 1998, le budget s'élève en moyenne à 272 400 euros.

L'année 1999 marque une rupture (entre autres des changements importants dans les effectifs salariés) : le budget moyen entre 2000 et 2003 descend alors à 174 000 euros.

En 2004, le budget refait un bond pour approcher les 240 000 euros ; le cap des 250 000 euros est franchi dès 2005, puis celui des 300 000 euros en 2009, et de nouveau en 2011.

Les subventions

Jusqu'en 1991, environ 25 % du budget sont couverts par des subventions (essentiellement des crédits par l'intermédiaire du réseau national – Culture et Promotion – auquel le CÉAS adhère). La part des subventions dépassent même largement les 30 % jusqu'en 1984.

Entre 1992 et 1997, elle oscille entre 12 et 19 % du budget. En 1998, les subventions ne représentent plus que 6 ou 7 % du budget ⁽¹⁾. Aujourd'hui, si des produits peuvent s'intituler « subventions », cela correspond en fait à des prestations.

Les coûts salariaux

Entre 1982 et 2004, la part des coûts salariaux varie peu. Elle est en moyenne de 65 %. Cependant, elle a



tendance à augmenter. Ainsi, entre 1997 et 2004, la moyenne est de 71 %, avec un taux record de 78 % en 2003 (et avec un déficit très important).

Cette augmentation de la part des coûts salariaux trouve son explication dans la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la diminution des subventions (avec laquelle elle coïncide) ;
- la plus grande difficulté à trouver des financements ;
- les dépassements de temps sur les dossiers ;
- la mise en œuvre de la réduction du temps de travail à partir de 2002. À coûts salariaux identiques, il s'agit alors de travailler moins (35 heures), tout en maintenant, voire en développant, le volume budgétaire des prestations.

Entre 2005 et 2011, la part des coûts salariaux est en moyenne de 67 %.

Des excédents et des déficits

De 1978 à 2011, sur 34 exercices budgétaires, 22 se sont soldés par un excédent et 12 par un déficit. Sur les douze exercices budgétaires déficitaires, on trouve tous les exercices entre 1992 et 1998 (sept exercices déficitaires successifs pour un montant total d'environ 41 000 euros).

À partir de 1999 (année charnière comme nous l'avons vu) et jusqu'en 2002 (dont y compris la première année de mise en œuvre de la réduction du temps de travail), la situation est beaucoup plus favorable (trois exercices excédentaires sur quatre et avec un solde très positif).

Si l'exercice 2003 a été extrêmement préoccupant (déficit de près de 22 000 euros), l'excédent de 2004 a compensé plus que largement le déficit de l'année précédente. Depuis 2004, le CÉAS connaît huit résultats budgétaires consécutifs positifs.

⁽¹⁾ – Hors aides de l'État dans le cadre du dispositif « Nouveaux Services – Emplois Jeunes ».